



Recul obligatoire pour portail entrée principale

Par **guillaume**, le **08/10/2009** à **16:19**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison qui est en fait la division d'une seule propriété en deux. Cette même propriété était desservie par un seul grand portail (environ 5-6 mètres de long). Lors de la division de propriété un mur de 2m de haut a été construit pour séparer, maintenant nous voulons fermer les deux propriétés distinctement. Mon voisin est en fait un garage mécanique, la mairie n'acceptant que des portails si retraits de 5m par rapport à la route à fait son portail à 5m. Je voudrais en faire de même mais surtout faire un muret de séparation entre les deux parcelles mais après le portail (voir dessin c'est beaucoup plus clair, en haut avant et en bas après). Est-il possible de faire cela ? sachant que ce muret peut très bien faire 20 cm de haut ou 40cm avec un grillage laissant pleinement la vue sur la route (je comprends que la mairie puisse refuser car je ne vois rien venir de la route quand je sors de chez moi). Le but est simplement d'empêcher d'avoir des clients du garage constamment garés devant chez moi ce qui quand je veux rentrer est énervant. Sinon est-il possible de simplement mettre un pilier ou autre sur la limite de propriété ? autres ? merci



d'avance
Guillaumern